

N°FIN/2022/21

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	6 avril 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	6 avril 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 45

Séance du 13 avril 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 13 avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes et MM. Didier MOREAU, Philippe PETIT, , Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Bernard MORAIN, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Christophe DELAUNAY, Dorothée BRICOUT, Nicolas DEILLER, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Valérie SUBRENAT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
Catherine DECUYPER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
Evelyne TRESCARTES,
Yannick VILLAIN, pouvoir à Frédérique COLAS
Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Laurence MARCHAND
Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
Frédérique COLAS,
Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Nicolas SORET
Linda GUEDJALI, pouvoir à Frédérique COLAS
Mohammed BELKAID, pouvoir à Bernard MORAIN
Bernadette MONNIER, pouvoir à Michèle BARRY
Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Nicolas DEILLER
Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Laurent CHAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Fiscalité 2022

FIN/2022/21

**Conseil communautaire du
13 avril 2022**

Objet : Fiscalité 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les bases de la fiscalité de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'année 2022,

Vu le projet du budget 2022,

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 31 mars 2022,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 7 (Christophe DELAUNAY, Dorothée BRICOUT, Valérie SUBRENAT, Francis BOURSIN, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT)

MAINTIENT les taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au même niveau que l'année antérieure, soit :

- **CFE : taux de 22,52 %**
- **TAXE FONCIERE (bâti) : Taux 3 %**
- **TAXE FONCIERE (non bâti) : Taux 2,21 %**

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ces taux.

Pour copie conforme,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Catherine DECUYPER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Decuyper", written over the circular stamp.